

COMMUNIQUE DE PRESSE

Date : Le 25 septembre 2008

Objet : Synthèse du Comité syndical du SYTRAL

Séance du 25 septembre

Le périmètre de compétence du SYTRAL va évoluer

Pour mieux répondre aux besoins des clients, le périmètre de compétence du SYTRAL devra être étendu. Cette évolution sera réalisée après une phase d'analyse juridique, de consensus politique et de simulation financière. L'objectif pourrait être d'étendre le périmètre de compétence aux territoires limitrophes de la plaine de l'Ain, du Nord Isère et de la Loire qui constituent la réalité du bassin de vie lyonnais.

Cette évolution a pour but de renforcer la capacité d'intervention du SYTRAL afin d'améliorer la desserte des transports en commun dans un périmètre plus large qu'actuellement. En aucun cas il ne s'agit d'en faire un service supplémentaire de la communauté urbaine.

Dans ce contexte, le président du Grand Lyon a réaffirmé sa confiance au personnel du SYTRAL et à son Président pour mener à bien cette démarche.

1/ Rapport annuel 2007 du délégataire du réseau TCL

Comme chaque année, le délégataire remet un rapport à l'autorité organisatrice. Entre autres données, on note que l'offre de services commandée par le SYTRAL est en progression de 3% par rapport à 2006 (notamment en raison des mises en service de C1, C3, T3 et de l'extension du métro A à la Soie) et que l'offre de transports réalisée augmente de 4,4 %. Les recettes 2007 progressent de 14,9 % (143,9 M€) grâce à la progression de la vente des abonnements et aux actions de lutte contre la fraude (qui est évaluée à 10,5 % soit une baisse de 4,2 % par rapport à 2006). La vitesse commerciale progresse de 17,67 km/h à 17,88 km/h.

2/ Lignes de tramway T1 et T2 : convention avec la communauté urbaine de Lyon pour l'amélioration de la priorité aux feux

Le fonctionnement des lignes de tramway T1 et T2, mises en service en 2001, nécessite une actualisation et une modernisation, en particulier au niveau des carrefours à feux traversés de manière à améliorer la priorité et donc les temps de parcours. Une étude sera menée sur 5 carrefours dans un premier temps, financée à 50 % par le SYTRAL et à 50 % par le Grand Lyon. Les travaux de signalisation ultérieurs seront également cofinancés par les deux collectivités.

3/ Tarification sociale : renouvellement du dispositif en faveur des enfants suivis par le collectif CLASSES

En 2007, le SYTRAL a expérimenté pour un an l'accès à la tarification sociale aux enfants en situation de précarité scolarisés dans le cadre de l'action du collectif CLASSES (Collectif Lyonnais pour l'Accès à la Scolarisation et le Soutien des Enfants des Squats). Une centaine d'enfants a pu bénéficier du titre Pass 2 Partout à 8,20 €/ mois. Au vu de son bilan, le dispositif est confirmé.

4/ Navette locale : autorisation donnée à la commune de Champagne au Mont d'Or

La commune de Champagne au Mont d'Or souhaite mettre en place sur son territoire un service de transport à destination des personnes âgées une à deux demi-journées par semaine à l'aide d'une navette entièrement financée par elle. Le SYTRAL autorise ce service.

5/ Plans de déplacements d'entreprises

Les Plans de Déplacements d'Entreprise (ou d'Administration) connaissent un succès croissant. Une centaine d'employeurs se sont engagés et près de 12 000 salariés bénéficient aujourd'hui d'un abonnement TCL City Pass à tarif réduit.

Le SYTRAL passe une convention PDE avec Arkoon (50 % de réduction / 60 salariés), la Compagnie Nationale du Rhône (70 % / 500 salariés), le centre d'ingénierie GRT Gaz (50 % / 50 salariés), la chambre de métiers de l'artisanat (50 % / 80 salariés), le centre clients orange (50 % de réduction contre 25 % précédemment).